Frais de Retour de Terminal

Les frais de retour de terminal s'appliquent lorsque vous nous retournez un appareil au cours de la période de l'entente ou à la fin de la période de l'entente. Ils couvrent les coûts opérationnels associés à la remise à neuf de ces appareils. Les frais appliqués par appareil dépendent du nombre d'appareils retournés, selon le tableau ci-dessous :

NOM DES FRAIS	NOMBRE D'APPAREILS RETOURNÉS	FRAIS EN DOLLAR CANADIEN	FACTURATION
Frais de retour de terminal	5 appareils ou moins	50 $ par terminal	Ces frais sont facturés uniquement au moment de la réception des appareils retournés.
	De 6 à 10 appareils	40 $ par terminal	
	Plus de 10 appareils	25 $ par terminal	

Les frais de retour de terminal ne s'appliquent pas dans les situations suivantes:

1. Si Moneris vous demande d'échanger vos terminaux avec d'autres terminaux en raison des règles et de la réglementation des marques de carte ou des normes de sécurité des données;

2. Si vous êtes considérés comme commerçant saisonnier par Moneris;

3. Si vous utilisez les terminaux retournés uniquement pour des événements spéciaux;

4. Toute autre circonstance spéciale à la seule discrétion de Moneris.